

AH.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-355 DU 23 JUILLET 1999

Autorisant monsieur DAH Denis Sourou
à renoncer à la Nationalité Béninoise

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Dahoméenne
- Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu le Décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu la requête de monsieur DAH Denis Sourou et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 juin 1999 ;

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur DAH Denis Sourou né le 9 octobre 1968 est autorisé à renoncer à la Nationalité Béninoise

Article 2.- Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé DAH Denis Sourou, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la Nationalité Béninoise de l'intéressé.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **23** Juillet 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale, du Plan,
du Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Kolawolé ADJI.-

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON.-

Ampliations : PR 6 CC 4 SGG 2 CS 1 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENT 6
DCCT 21 GCONB 2 FASJEP-UNB-ENA 3 DAN 5 INTERESSE 1 AMBASSADE DU
BENIN/ALLEMAGNE 4 JORB -DACP/MJLDH 6.